

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b> Afférents au Conseil : 19 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 24</p> <p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 04/10/2022</p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 04/10/2022</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</b></p> <p><b>Séance du 19 octobre 2022</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Sabrina LOOTVOET</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS, Barbara BODART, Didier VANDAELE, Anthony BARBIER, Marjory DELAVAL, Antoine TUSO, Monique VALENTIN, Patrick POTEL, Edith MERLIER, Estelle FOSSETTE, Laurent BRICHE, Annick CROCQUELOIS, Ludovic COCQUEMPOT, Estelle LECOFFRE, Jean-Bernard BONDUELLE, Sandrine DEMAUDE, Gabin LORGNIER, Sabrina LOOTVOET, Nathalie MAEGHT</b></p> <p><b>Absents : Sandrine LORIO (pouvoir à Marjory DELAVAL), Sophie WAROT (pouvoir à Gabin LORGNIER), Douglas VERSCHEURE (pouvoir à Anthony BARBIER), Alain MASSON (pouvoir à Barbara BODART), Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Laurent DENIS), Anne GOMBERT, Jérôme LEBOUCHER, Nicolas CHOCHOY</b></p>
--	--

2022/48

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION DES RAPPORTS DES  
SERVICES DE LA CAPSO**

Conformément à l'article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que les rapports annuels suivants doivent être présentés au conseil municipal lorsqu'il y a délégation de service public à un établissement public de coopération intercommunale avant le 31 Décembre 2022.

Les rapports sont mis à disposition uniquement au siège de la CAPSO.  
Pour toute demande de consultation reçue en mairie, la CAPSO transmettra les documents par voie électronique pour transmission aux demandeurs.

Conformément aux articles D224-5 du CGCT, Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les différents rapports et le tableau récapitulatif par commune qui sont en ligne compte tenu de l'épaisseur des mémoires :

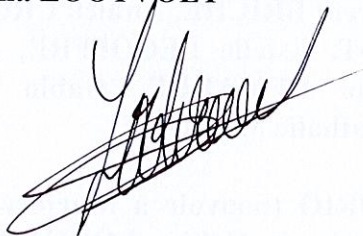
- Eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Déchets ménagers

Le Conseil Municipal prend acte de ces différents rapports approuvés par le Conseil Communautaire de la CAPSO. Ils seront mis à la disposition du public qui en sera averti par voie d'affichage.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément  
à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la  
loi du 22 Juillet 1982,

**La secrétaire de séance,**

**Sabrina LOOTVOET**



**Le Maire,**

**Laurent DENIS**

